



Le choix de la CGT est celui d'une école publique, libre et laïque dont l'objectif premier est la réussite de toutes et de tous en matière d'éducation, de qualification et d'émancipation.
La CGT est engagée dans les luttes avec tous les personnels :
L'éducation est notre priorité.

Du 27 novembre au 4 décembre 2014
Elections professionnelles



“ Pour nos conditions de travail, non à l'austérité
oui à un service public de qualité, **votez CGT** ”

CCP personnels de surveillance. d'accompagnement des élèves

La Commission Consultative Paritaire (CCP) est l'instance paritaire qui représente les personnels non-titulaires. Elle n'est le plus souvent consultée que pour les questions disciplinaires mais la CGT Educ'action agit pour que les compétences soient élargies, ce qui a déjà commencé à être gagné dans certaines académies.



La CGT Educ'action se bat avec les personnels Non Titulaires pour :

- Un élargissement des compétences des CCP (Commissions Consultatives Paritaires) : contrôle du recrutement et du droit à la formation, motif du non renouvellement de contrat, affectation, rémunération.
- Un avancement lié à l'ancienneté et donc un classement sur une grille salariale nationale identique à celle des fonctionnaires.
- Le paiement intégral des traitements dès le premier mois de travail.

La CGT Educ'action revendique des améliorations des conditions de travail immédiates pour les Assistant-e-s d'Éducation et les Accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap (AESH) :

- La réduction des horaires de travail : un service hebdomadaire sur 36 semaines plus une semaine de préparation de la rentrée (consacrée à la formation) afin de pouvoir suivre normalement des études, soit :
 - en externat : 24 h hebdomadaires pour un temps plein,
 - en internat : 28 h hebdomadaires pour un temps plein. Toute intervention en internat nécessite récupération.
- Une formation réelle aux missions avant leur prise de fonction et la reconnaissance des qualifications acquises dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les AED.
- La prise en charge intégrale des frais de transport lieux d'études/domicile/travail.
- La prime ZEP pour ceux exerçant dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire.
- Des contrats de 6 ans pour les AED afin de les soustraire aux pressions des chefs d'établissement.
- Une vraie formation aux missions demandées, avant la prise de fonctions.

Revendiquer avec la CGT Educ'action, c'est lutter pour :

La création d'emplois statutaires pour toutes les catégories de personnels.

La titularisation sans condition de concours ni de nationalité, avec une formation adaptée, de tous les non-titulaires.

L'amélioration de nos conditions de travail (réduction du temps de travail, respect de nos missions, prise en compte de la santé au travail).

Une revalorisation pour toutes et tous du traitement [rattrapage immédiat à hauteur de 400 € par mois, soit 90 points de point d'indice, pas d'augmentation individuelle au mérite, pas de rémunération en dessous de 2300 euros (1800 euros net)].

Pour le public et le privé, une retraite à 60 ans ou après 37,5 ans maxi, avec prise en compte des années d'études et de la pénibilité, équivalent à 75 % du meilleur salaire ou traitement.

L'égalité femmes/hommes dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite.

Voter **CGT** Educ'action, c'est voter pour la **CGT**, première organisation syndicale interprofessionnelle, c'est placer le combat pour un service public d'éducation de qualité au cœur des luttes sociales.

Avec les élu-e-s CGT, faites entendre votre voix, faites vivre vos droits

Du 27 novembre au 4 décembre 2014 VOTEZ CGT !

Ce que veut la CGT

- **L'arrêt de la gestion par la précarité** et donc la fin du recrutement de non titulaires.
- **Un statut de fonctionnaire** pour les personnels accompagnant les élèves en situation de handicap
- **L'abrogation** du « statut » des Assistants d'Éducation, la création d'emplois statutaires pour toutes les AED et la mise en place d'un « statut » d'étudiant-surveillant avec :
 - Un recrutement académique pour éviter les pressions (par exemple sur le non renouvellement de contrat), le clientélisme...
 - Des critères sociaux de recrutement.
- **La création de postes** en nombre suffisant, soit : 1 surveillant à temps plein pour 75 élèves, 1 pour 50 en zone difficile tout en tenant compte de la taille et de la configuration des établissements.